

REGLEMENT DU CONCOURS

« VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : UN FILM POUR DIRE NON ! »

Article 1 : Objet du concours

La **mission Égalité filles-garçons** et l'**inspection d'économie et gestion** de l'académie de Créteil proposent un concours intitulé «**Violences faites aux femmes : un film pour dire NON !**», consistant à réaliser des films vidéo à partir d'un téléphone mobile, d'une web-cam, d'un caméscope, ou tout autre matériel adapté...

Cette action vise à sensibiliser les élèves à ces violences et à les impliquer, à l'occasion de la **journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2017**.

Article 2 : Participation au concours

Le concours est ouvert aux élèves de lycée inscrits dans les sections de première ou terminale Gestion Administration, Accueil–Relations Clients et Usagers, Commerce, Vente, ou de Sciences et Technologie du Management et de la Gestion de l'académie de Créteil.

Toute participation d'un.e mineur.e au concours suppose l'accord préalable de chaque personne détenant l'autorité parentale sur l'élève. Cette autorisation parentale doit être remise par écrit au membre de l'équipe pédagogique référent du projet, au plus tard le jour de l'inscription. Les élèves majeurs doivent aussi exprimer par écrit leur consentement à céder leur droit à l'image dans le cadre de ce concours.

Les équipes présenteront des films vidéo auto-produits sur la thématique de la prévention des violences faites aux femmes. Les films vidéo sont réalisés en équipe de 3 à 5 élèves. Plusieurs équipes d'une même classe peuvent concourir.

Article 3 : Calendrier du concours

Les dates clés du concours sont les suivantes :

- 17 novembre : date limite d'inscription des équipes par la personne encadrante
- semaine du 20 au 25 novembre 2017 : réalisation des vidéos par les équipes
- 15 décembre 2017 : envoi des vidéos
- 20 décembre 2017 : délibération du jury
- 21 décembre 2017 : communication du palmarès

Article 4 : Inscription

Pour s'inscrire, la personne référente de l'équipe communique les informations suivantes :

- le nom et l'adresse du lycée
- la classe dans laquelle l'équipe est inscrite
- le titre du film vidéo
- le nom, prénom et adresse mail de l'encadrant.e.
- les noms, prénoms, dates de naissance des membres de l'équipe

L'inscription sera effectuée par mail, avant le 17 novembre, à l'adresse suivante :

egalite-filles-garcons@ac-creteil.fr

La personne encadrant l'équipe garantit aux organisateurs que le film vidéo est original et ne constitue pas une violation des droits de la propriété intellectuelle.

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins d'information et de communication sur le thème de la prévention des violences faites aux femmes, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Les lauréats autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms, prénoms à toutes fins de promotion du concours et notamment pour la publication de la liste des équipes sur les sites Internet de la mission Egalité filles-garçons et de l'inspection d'économie et gestion de l'académie de Créteil.

Article 5 : Caractéristiques des vidéos

La durée du film réalisé doit être courte, idéalement 2 à 3 minutes. La langue originale utilisée est le français. La forme des films vidéo est laissée à la discrétion des équipes, sous la responsabilité des personnes encadrantes : fiction, animation, reportage, journal filmé, etc.

Les vidéos peuvent aussi se faire l'écho d'actions locales mises en oeuvre au sein du lycée dans le cadre de la journée de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les films vidéo doivent être réalisés dans un format permettant une lecture aisée sur PC. Ils seront envoyés au jury par service de transfert de fichier volumineux, de type EFIVOLE ou WeTransfer par exemple, à l'adresse suivante : **egalite-filles-garcons@ac-creteil.fr**